



OVPM . OWHC . OCPM



XVII Congreso Mundial de la OCPM
World Congress of the OWHC
Congrès mondial de l'OVPM
24-27. SEPT. 2024 | Córdoba - España

Symposium sur l'Habitabilité des centres historiques

17e Congrès mondial de l'OVPM, Cordoue (Espagne), 24-27 septembre 2024

Rapport

De Québec à Cordoue : Ensemble vers le Nouveau Projet Urbain de l'OVPM
(2022-2024)





TABLE DES MATIERES

CONTEXTE	3
1. INTRODUCTION	3
2. SYMPOSIUM : RASSEMBLER POUR SE PROJETER.....	4
SESSION 1 : FAIRE LE BILAN POLITIQUE DE LA FEUILLE DE ROUTE DE QUÉBEC	4
SESSION 2 : PARTAGER LES COMPOSANTES DE L'HABITABILITÉ.....	5
SESSION 3 : STRUCTURER LE NOUVEAU PROJET URBAIN.....	5
SESSION 4 : ÉTABLIR UN CONSENSUS.....	5
3. DES RÉSULTATS : DE QUÉBEC À CORDOUE.....	5
A. LA DÉFINITION DU NOUVEAU PROJET URBAIN.....	6
B. LA CONFIRMATION DE L'HABITABILITÉ COMME FIL CONDUCTEUR.....	6
C. L’AFFIRMATION DE LA MÉTHODE.....	6
D. DES PERSPECTIVES OPERATIONNELLES PARTAGEES ENTRE ELUS ET TECHNICIENS	6
E. DES FACTEURS CLES POUR LA MISE EN PLACE DU NOUVEAU PROJET URBAIN.....	7
4. PERSPECTIVES : DE CORDOUE À MARRAKECH	7



CONTEXTE

À Québec (16^e Congrès mondial, 6-9 septembre 2022), les villes membres ont posé un constat lucide et implacable: la conjonction des crises et des évolutions sociétales, exacerbées par les changements climatiques, crée des situations complexes qui nécessitent de renouveler les façons de gérer les villes, et en particulier les villes du patrimoine mondial.

Les villes membres se sont dès lors donné pour objectif de doter l'OVPM d'un *Nouveau Projet Urbain*, futur instrument devant les aider à mettre en œuvre de nouvelles stratégies et pratiques réconciliant « l'humain, l'urbain et la nature », structurées autour des convictions suivantes :

- En tant qu'entité vivante, la ville historique doit s'adapter pour inspirer le développement de l'ensemble de la zone urbaine à laquelle elle donne son identité ;
- Les interventions dans les secteurs historiques doivent préserver et dynamiser l'ensemble des fonctions qui y cohabitent afin d'en faire des milieux de vie attractifs ;
- Leur évolution dans la modernité doit respecter l'idée que la ville est faite pour habiter et que leurs patrimoines sont une ressource irremplaçable pour assurer une bonne qualité de vie ;
- Les gouvernements de proximité doivent créer et maintenir un dialogue permanent avec tous les acteurs concernés par l'aménagement de la ville.

Depuis 2023, la démarche initiée dans le cadre de la *Feuille de Route de Québec* a permis aux villes membres d'apprendre les unes des autres et de mener une large réflexion collective portant sur le sens de l'évolution que leurs centres historiques doivent envisager.

Le présent document rassemble les éléments essentiels acquis tout au long de la démarche et entérinés lors du *Symposium sur l'Habitabilité des centres historiques (Symposium de Cordoue, 17^e Congrès mondial, Cordoue, Espagne, 24-27 septembre 2024)*. Le présent *Rapport du Symposium* est la base sur laquelle se développeront les activités 2025-2026 dédiées au *Nouveau Projet Urbain*. Le Secrétariat général remercie la contribution du Groupe conseil¹ et celle des élus et des Coordinateurs des villes qui pilotent les *Réseaux collaboratifs*² à la rédaction de ce rapport.

1. INTRODUCTION

Le *Symposium de Cordoue* avait pour objectifs :

1. Élargir le consensus entre les villes membres au sujet de la *vision politique* des maires et de la valeur ajoutée apportée par la démarche à l'évolution des centres historiques.
2. Dresser le bilan provisoire de la *Feuille de route de Québec* en termes d'engagement des villes membres, de transformation des modes de coopération et de réflexion, de partage des avancées intellectuelles et techniques, et finalement de propositions d'actions concrètes transposables sur le terrain.
3. Adopter la forme et le contenu du travail qu'il reste à accomplir pour mener l'OVPM vers l'adoption de son *Nouveau Projet Urbain* et motiver toujours plus de villes membres à prendre part aux activités.

¹ M. Yves Gendron, Directeur général adjoint, Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin Supérieur (ADEUS), M. Luc Gagnon, Services conseils et stratégies - urbanisme et mobilité

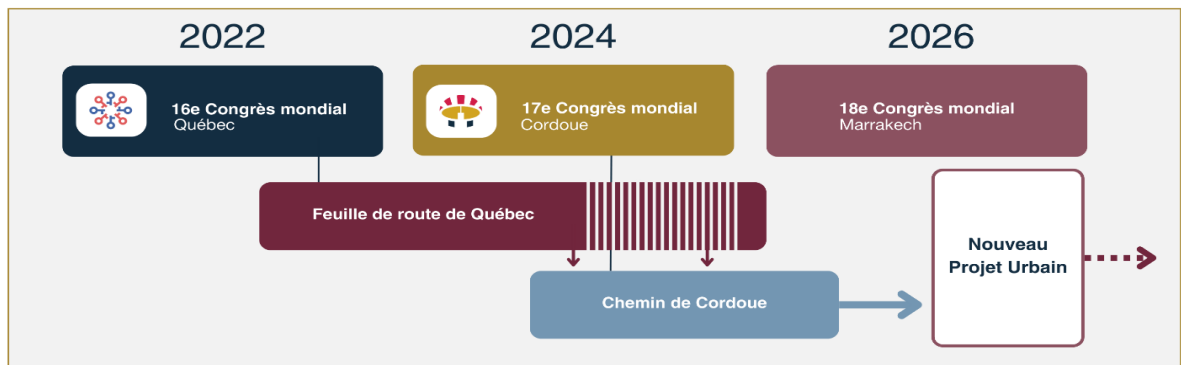
² Bordeaux, Bruges, Bruxelles, Colonia del Sacramento, Cracovie, Cuenca, Dubrovnik, Évora, Marrakech, Morelia, Puebla, Québec.

L'approche collective développée dans le cadre de la *Feuille de route de Québec* a permis de créer une dynamique sans précédent au sein de l'OVPM. Supervisée par le *Panel des maires*, formé des maires des villes officiellement impliquées, la démarche a mis en œuvre la volonté politique exprimée dans le *Manifeste* pour enclencher la recherche de réponses aux quatre *Enjeux* principaux identifiés par les maires :

- Adapter les villes aux changements climatiques et en réduire l'impact
- Mettre à profit la capacité des quartiers historiques à se réinventer
- Valoriser les caractéristiques qui fondent l'habitabilité de la ville patrimoniale
- Privilégier les patrimoines comme ressource irremplaçable du développement durable

Les participants au *Symposium de Cordoue* sont convenus de poursuivre et développer la démarche en ajoutant de nouvelles activités en 2025-2026 afin d'adopter et mettre en place le *Nouveau Projet Urbain* lors du 18^e Congrès mondial de l'OVPM qui se tiendra à l'automne 2026 à Marrakech (Maroc).

Ensemble vers le Nouveau Projet Urbain



2. SYMPOSIUM : RASSEMBLER POUR SE PROJETER

Le *Symposium de Cordoue* a été conçu de manière à faire franchir une nouvelle étape à la démarche en proposant aux participants de réaliser un « parcours », structuré autour de quatre sessions de travail. L'intention était principalement d'informer et de convaincre les participants de l'importance de la démarche et de la valeur du travail réalisé dans le cadre de la *Feuille de route de Québec*, afin d'enrichir la suite du travail collectif :

La séquence logique des quatre sessions a débuté avec l'affirmation de la commande politique pour aboutir aux conclusions opérationnelles, en passant par des ateliers conçus pour favoriser le consensus autour de résultats concrets.

SESSION 1 : FAIRE LE BILAN POLITIQUE DE LA FEUILLE DE ROUTE DE QUÉBEC

Les maires ont réaffirmé leurs attentes qui guident la démarche en mettant en lumière les *Enjeux* principaux que les villes membres doivent aborder en priorité et les quatre *Axes stratégiques*³ qui déterminent la nature des solutions attendues et des actions concrètes sur l'environnement urbain et sur la qualité de vie des habitants. Ces axes dessinent les contours de la contribution originale et audacieuse promue par l'OVPM, en introduisant

³ Requalifier l'habitat, Rafraîchir la ville, Transformer les mobilités, Régénérer l'urbain



le concept d'*Habitabilité* dans la démarche qui donne une prééminence à l'habitat, au rôle social des espaces publics, et à la responsabilité fondamentale d'inscrire l'évolution urbaine dans la continuité historique de la ville.

SESSION 2 : PARTAGER LES COMPOSANTES DE L'HABITABILITÉ

Les quatre ateliers parallèles articulés autour des *Axes stratégiques* ont mobilisé les savoir-faire techniques et les expériences concrètes des représentants et spécialistes des villes participantes au *Symposium*. Parmi les 92 *Pistes d'action* listées dans les *Rapports d'avancement* des *Réseaux collaboratifs*, 38 ont fait l'objet de discussions autour de 19 tables de travail. Elles ont sélectionné les pistes qui concrétisent le mieux l'*Habitabilité* et qui contribuent à renforcer la dimension opérationnelle de la démarche. Les champs d'intervention à traiter dans la suite de la démarche ont été identifiés; ils détermineront la conception des stratégies et de projets chiffrables et réalisables dans le cadre du *Nouveau Projet Urbain*.

SESSION 3 : STRUCTURER LE NOUVEAU PROJET URBAIN

Les résultats des ateliers de la session 2 ont été mis en perspective par les élus à la lumière des réalités du terrain et des défis immédiats, confirmant la contribution essentielle qu'apportera l'*Habitabilité* dans la suite de la démarche et en identifiant les éléments qui constitueront le *Nouveau Projet Urbain*. Les discussions ont énuméré les conditions à créer pour effectivement permettre la mise en œuvre d'une approche opérationnelle et l'enracinement du *Nouveau Projet Urbain* dans les villes, qui concernent à la fois la méthode de travail, les outils nécessaires aux villes et les facteurs de succès qui assureront la réussite de stratégies urbaines fondées sur l'*Habitabilité*.

SESSION 4 : ÉTABLIR UN CONSENSUS

Lors de la dernière session de conclusions, les propositions visant à structurer le travail en 2025 et 2026 ont été entérinées par le *Panel des maires* et partagées par l'ensemble des participants. Le *Symposium de Cordoue* a permis d'articuler les dimensions politiques, techniques et opérationnelles nécessaires à l'avancement du *Nouveau Projet Urbain*.

Une nouvelle impulsion à la démarche en cours a mis l'accent sur les spécificités des villes du patrimoine mondial en termes de contraintes et de responsabilités, mais surtout d'opportunités. Les initiatives d'ores et déjà prises par certaines villes membres montrent la voie vers la réalisation des *Axes stratégiques*. Les exemples évoqués pendant le *Symposium de Cordoue* soulignent la capacité des villes à mobiliser leur héritage culturel et à l'exploiter comme un levier de transformation positive et durable.

3. DES RÉSULTATS : DE QUÉBEC À CORDOUE

Le *Symposium de Cordoue*, en réunissant un nombre significatif de villes membres et en leur permettant de valider ensemble les résultats du travail réalisé depuis 2022, a constitué un moment important pour l'Organisation. Il a rassemblé les villes participantes autour d'un objectif et les a mobilisés pour poursuivre une démarche essentielle pour l'OVPM et ses membres :

56 des 110 villes membres de l'OVPM ont participé au Symposium avec plus de 220 représentants, maires, élus et spécialistes. Ils ont donné une légitimité aux consensus obtenus, marquant une étape supplémentaire de la démarche et invitant à aller de l'avant.



A. LA DÉFINITION D'UN NOUVEAU PROJET URBAIN

Le *Nouveau Projet Urbain* désigne un ensemble de propositions qui seront adressées aux villes membres pour concevoir et mettre en œuvre des programmes locaux de « régénération de l'habitabilité des centres historiques ». Il apportera une méthode, des outils et un ensemble de ressources issues du réseau de l'OVPM contribuant en particulier à :

- Un changement culturel pour appréhender le patrimoine comme une ressource ;
- Un changement structurel pour être plus efficace et réactif dans un contexte de mutations urbaines profondes ;
- Un élargissement des perspectives d'action sur la ville et un décloisonnement des approches pour libérer les potentiels ;
- Des synergies offrant aux villes de meilleures garanties de réussite dans la réalisation de leur vision d'avenir.

B. LA CONFIRMATION DE L'HABITABILITÉ COMME FIL CONDUCTEUR

L'*Habitabilité* des centres historiques est devenue l'assise du *Nouveau Projet Urbain* en y intégrant la conservation et le développement de l'habitat, la valorisation des espaces publics, la diversification des services de proximité et l'inscription de l'évolution urbaine dans la continuité historique. Il pose le patrimoine matériel et immatériel comme un repère identitaire indispensable pour les habitants et les usagers de la ville et en fait, dès lors, la ressource principale et irremplaçable pour transformer la ville en réponse aux enjeux climatiques et sociétaux. L'approche holistique qu'elle implique facilite la convergence des visions politiques à long terme avec les mobilisations citoyennes.

L'Habitabilité place l'humain au cœur des préoccupations urbaines.

L'*Habitabilité* est un repère fondamental pour assurer que les dynamiques urbaines créent les conditions pour renforcer la vitalité et la qualité de vie des centres historiques, notamment en en donnant une valeur à la diversité des points de vue et des interprétations de la ville par ses différents utilisateurs qui sont le moteur de l'innovation collective.

C. L'AFFIRMATION DE LA MÉTHODE

L'ingénierie participative développée depuis Québec invente de nouvelles coopérations qui privilégient l'apprentissage par l'action, la collaboration et la mutualisation de l'expertise entre les villes membres. Elle repose sur les principes des communautés de pratiques et permet aux villes membres d'échanger des connaissances, des idées et de bonnes pratiques avec la reconnaissance et l'importance de l'implication de tous, différentes villes et différents acteurs à l'intérieur des villes, dans la conception et la mise en œuvre de la démarche.

D. DES PERSPECTIVES OPÉRATIONNELLES PARTAGÉES ENTRE ÉLUS ET TECHNICIENS



Les 12 *Thématiques* discutées dans le cadre des *Réseaux collaboratifs* reprennent l'essentiel des préoccupations soulevées dans le *Manifeste* et donnent à la démarche de l'OVPM toute sa pertinence et légitime ses ambitions pour les villes du patrimoine mondial. Les *Pistes d'actions* priorisées par l'ensemble des participants pour chacun des quatre *Axes stratégiques* esquissent des objectifs plus précis intégrant les dimensions sociales, environnementales et culturelles qui devront être développés:

Les résultats des travaux réalisés depuis 2022 ont mobilisé plus de 150 élus et spécialistes de 51 villes dans 40 webinaires et 5 ateliers internationaux. Ils établissent une liste de sujets à développer par les activités 2025-2026 qui mèneront à la conception, l'adhésion et la mise en œuvre du Nouveau Projet Urbain de l'OVPM.

- *Requalifier l'habitat* consiste à privilégier le maintien de la population locale, l'arrivée de nouveaux habitants en s'appuyant sur une régulation plus stricte des hébergements touristiques, la mise à disposition des services publics nécessaire à une population permanente et l'adaptation de l'offre en logements répondant aux besoins changeants de la population dans le cadre de programmes de réhabilitation du bâti ancien.
- *Rafraîchir la ville* implique de lutter contre les îlots de chaleur et la promotion d'un urbanisme dédié à la création d'une meilleure qualité de vie. Cet urbanisme doit se planifier dans le cadre d'une coordination interservices et l'implication des citoyens et favoriser la récupération d'espaces publics afin de permettre diverses formes de renaturation de la ville.
- *Transformer les mobilités*, conduit à proposer des alternatives de transports partagés accessibles, sécuritaires et confortables conçus sur la base d'une bonne connaissance des comportements, habitudes et besoins des usagers de la ville afin.
- *Régénérer l'urbain* nécessite une réinterprétation des valeurs et des caractéristiques qui constituent l'identité de chaque ville afin de considérer les centres historiques comme des laboratoires d'innovation urbaine où les patrimoines matériels et immatériels inspirent des interventions capables de faire évoluer la ville, ses usages et ses services en assurant la continuité historique et en répondant aux défis contemporains.

E. *DES FACTEURS CLÉS POUR LA MISE EN PLACE DU NOUVEAU PROJET URBAIN*

L'identification et la mise en place dans les villes membres de *Facteurs de succès* sont nécessaires pour garantir la faisabilité et la durabilité des progrès attendus du *Nouveau Projet Urbain*. Ces facteurs créeront les conditions pour l'émergence d'une approche stratégique globale, holistique, partagée, mise en œuvre par des projets conçus en fonction des particularités de chaque ville.

Les facteurs concernent tout à la fois le besoin de ressources financières et humaines supplémentaires, l'affirmation de volontés politiques fortes échelonnée sur le moyen et long terme, la coordination entre les élus et entre les services municipaux, les façons d'impliquer les citoyens dès les premières réflexions et dans la gestion des projets, la réévaluation régulière des actions et la mise en place d'indicateurs de suivi précis, un cadre juridique stable, etc.

4. *PERSPECTIVES : DE CORDOUE À MARRAKECH*

L'objectif 2025-2026 est de concevoir le *Nouveau Projet Urbain* qui aidera les villes à mettre en œuvre des stratégies de régénération de l'*Habitabilité* des centres historiques. Les villes membres de l'OVPM seront encouragées à participer en plus grand nombre, y compris des régions du monde où l'OVPM n'est pas assez impliquée comme en Afrique, afin d'apporter à la démarche toute la richesse de leurs spécificités.



Le 18^e Congrès de Marrakech en 2026 permettra d'évaluer les résultats de cette transformation majeure, d'adopter le *Nouveau Projet Urbain* et de définir les perspectives d'action pour la décennie suivante.

L'urgence d'agir et la nécessité de procéder différemment sont des éléments du *Narratif* acquis depuis Québec, et renforcés à Cordoue, qui devra s'enrichir de la conscience d'un patrimoine commun, indispensable, à l'affirmation de communautés capables de choisir la voie de leur développement, et de le réaliser. La prise en compte de la nature évolutive du patrimoine qui s'affirmera à travers la démarche garantira de toujours le considérer comme une ressource précieuse et irremplaçable pour servir des visions politiques urbaines innovantes.

Le travail collaboratif fera évoluer le cadre de références commun afin d'aligner la vision politique exprimée dans le *Manifeste* avec les enjeux concrets liés à l'*Habitabilité*. Le référentiel à mettre en place pour assurer la future mise en œuvre du *Nouveau Projet Urbain* devra préciser comment créer une gouvernance interdisciplinaire, une « démocratie permanente » ou des dynamiques urbaines à partir de leaderships politiques moteurs d'une vision à long terme. Les activités 2025-2026 feront émerger la forme et le contenu des *Stratégies urbaines globales*, flexibles et adaptées, dans le cadre desquelles pourront se concevoir une « nouvelle génération de projets » rendus possibles grâce à des modèles de financements publics-privés innovants, adaptés à l'approche holistique du *Nouveau Projet Urbain*.

Les programmes qui seront dédiés à l'écriture collective du *Nouveau Projet Urbain* seront organisés dans une perspective de plus en plus opérationnelle. Ils s'appuieront sur les résultats des *Réseaux collaboratifs* qui seront maintenus et renforcés comme « communautés de pratiques », permettant la co-construction des solutions innovantes et la promotion de « bonnes pratiques » qui serviront d'expérimentation et de démonstration auprès des communautés locales qui pourront plus facilement adhérer à l'approche patrimoniale proposée et y participer.

Le *Nouveau Projet Urbain* développera les capacités opérationnelles de l'OVPM à mettre en œuvre des actions communes, coordonnées, mobilisatrices, capables d'entraîner des dynamiques de grandes ampleurs susceptibles de relever les défis climatiques et sociétaux largement partagés. L'OVPM s'adaptera en conséquence. La référence à l'OVPM par les villes participantes devra apporter une garantie crédible à la pertinence des efforts investis et faciliter l'enracinement local des démarches.

L'OVPM offre à ses membres de devenir des « villes apprenantes », engagées dans un partage constructif d'expériences, prêtes à reproduire les solutions éprouvées, et déterminées à choisir les trajectoires de changement adaptées à leurs réalités, tout en insufflant l'élan nécessaire pour relever les défis de demain.